



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La CGT exige des mesures contre les violences au travail

À l'occasion de la journée mondiale contre les violences sexistes et sexuelles du 25 novembre, la CGT, membre du collectif #NousToutes, appelle les salarié.e.s à manifester le week-end du 20 novembre partout en France. La CGT organise le 25 novembre des actions sur les lieux de travail pour interpeller le patronat et exiger la mise en place de mesures pour mettre fin aux violences sexistes et sexuelles au travail.

Un phénomène d'ampleur

- 80% des femmes sont victimes de sexisme au travail ;
- 30% de harcèlement sexuel au travail ;
- chaque jour, 10 viols ou tentatives de viols se produisent sur un lieu de travail.

Ces violences infériorisent les femmes et remettent en cause leurs droits fondamentaux, au travail, à la dignité et à une carrière professionnelle. Elles sont infligées à toutes celles et ceux qui refusent l'assignation à leur genre et pénalisent également les personnes LGBTIQ+.

Pourtant, plus de 80% des entreprises n'ont toujours pas de plan de prévention et c'est toujours la double peine pour les victimes qui, quand elles dénoncent les faits, sont déplacées, placardisées voire licenciées.

Plus de blabla, des actes !

Alors que la mobilisation féministe et syndicale permet de faire évoluer en profondeur les mentalités, l'inaction du gouvernement et du patronat est insupportable. La CGT exige des mesures concrètes et contraignantes pour mettre fin aux violences au travail et, notamment :

- l'obligation de former les managers et les RH et de sensibiliser chaque année les salarié.e.s ;
- des sanctions pour les entreprises qui ne négocient pas de plan de prévention avec les syndicats ;
- des droits pour protéger les victimes de violences conjugales : 10 jours d'absences rémunérées pour faire ses démarches, droit à mobilité géographique et fonctionnelle, interdiction de licenciement ;
- des moyens pour accompagner les victimes en renforçant les prérogatives des référent.e.s du personnel et en permettant aux conseillers du salarié.e.s d'intervenir dans les entreprises dans lesquelles il n'y a pas de représentant.e.s du personnel.

Alors que ces mesures sont prévues dans la convention et la recommandation de l'OIT contre les violences au travail que la France vient de ratifier, le gouvernement refuse de les mettre en place. La CGT regrette cette ratification a minima qui ne permettra pas de changer la donne pour les salarié.e.s !

La mobilisation syndicale change la donne

Depuis 2014, la mobilisation de la CGT contre les violences sexistes et sexuelles a permis de gagner des avancées dans de nombreuses entreprises et secteurs. Chaque année, la CGT forme plus de 200 militant.e.s pour tenir des permanences d'accueil et de défense des victimes.

La CGT, qui revendique un syndicalisme féministe, s'est dotée depuis 5 ans d'une cellule de veille interne pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles. La CGT est déterminée à continuer à développer et amplifier ce travail pour garantir enfin l'égalité entre les femmes et les hommes, au travail, dans la vie et dans l'organisation syndicale !

Montreuil, le 19 novembre 2021